

## COMPTE-RENDU

### Réunion de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

*Lundi 10 décembre 2018 à 14h30 à Beaurepaire*

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 19 juin 2018
  2. Bilan des modifications apportées aux dispositions et règles du SAGE
  3. Présentation du projet de SAGE
  4. Présentation du rapport d'évaluation environnementale
  5. Mise au vote du projet de SAGE et du rapport d'évaluation environnementale
  6. Présentation de la procédure de consultation, d'enquête publique et d'approbation du SAGE
  7. Questions diverses
- 

#### Relevé de conclusions

- Le compte-rendu de la CLE du 19 juin 2018 est approuvé.
  - Le projet de SAGE est validé.
  - Le projet de rapport environnemental est validé.
- 

### 1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 19 juin 2018

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la CLE du 19 juin 2018 (cf. diaporama).

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de la CLE du 19 juin 2018.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site du SAGE Bièvre Liers Valloire : <http://sageblv.weebly.com/>

### 2. Bilan des modifications apportées aux dispositions et règles du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les modifications apportées aux volets « Quantité » et « Milieux aquatiques ».

➤ **Aucune remarque n'est formulée sur les modifications présentées.**

### 3. Présentation du projet de SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le contexte juridique dans lequel s'inscrit le SAGE et détaille en particulier les liens de compatibilité et de conformité de divers documents avec le SAGE. Elle rappelle les grands enjeux et le contenu des documents du SAGE (PAGD, règlement, atlas cartographique).

---

❖ **Volet « Quantité »**

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les dispositions et règles relatives à la thématique « quantité » (cf. diaporama).

Les principales discussions ont porté sur les points suivants :

❖ **QT.1.1.4 Renforcer les moyens de comptage, le suivi et le contrôle des prélèvements des piscicultures**

Marion LANGON indique que cette disposition a pour objectif d'améliorer la connaissance des prélèvements effectués par l'usage pisciculture mais que l'amélioration des connaissances des prélèvements doit concerner également les autres usages, pour lesquels on manque de données notamment à l'étiage.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'amélioration des connaissances relatives aux prélèvements de l'ensemble des usages est prévue par le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Marion LANGON ajoute qu'il serait nécessaire que cela apparaisse dans le SAGE.

Claire MORAND rappelle que la disposition QT.1.2.1 « Mettre en œuvre et suivre le Plan de Gestion de la Ressource en Eau » encourage les utilisateurs « à fournir les chiffres des volumes prélevés mensuellement afin de disposer de données plus précises notamment sur la période d'étiage » pour l'ensemble des usages.

❖ **Volet « Qualité »**

Nadia BOUISSOU présente les dispositions et règles relatives à la thématique « qualité » (cf. diaporama).

Les principales discussions ont porté sur les points suivants :

❖ **QL.2.3.2 Limiter les prélèvements dans la nappe de la Molasse**

Nadia BOUISSOU indique que la carte n°H « Recouvrement de la nappe de la Molasse par la nappe des alluvions » en lien avec cette disposition et la règle n°7 devra être modifiée afin d'intégrer les nouvelles données relatives aux masses d'eau souterraines du SDAGE 2016-2021.

Marion LANGON demande pourquoi les périmètres des masses d'eau souterraines ont changé entre le SDAGE 2009-2015 et le SDAGE 2016-2021.

Claire MORAND explique qu'une étude a montré que la Molasse n'était pas réellement aquifère sur l'amont du bassin versant Bièvre Liers Valloire.

❖ **Volet « Milieux aquatiques »**

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les dispositions relatives à la thématique « milieux aquatiques - cours d'eau » (cf. diaporama).

Les principales discussions ont porté sur les points suivants :

❖ ML.1.1.1 Définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Dominique DELORME demande quelle est la différence entre espaces de mobilités et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que l'espace de mobilité est l'espace dans lequel le cours d'eau peut se déplacer et que l'espace de bon fonctionnement est plus large car il comprend, en plus de l'espace de mobilité du cours d'eau, les zones humides annexes aux cours d'eau, des zones inondables...

Marion LANGON indique que le terme « espace de mobilité », utilisé dans l'ancien SDAGE, était centré sur les cours d'eau mobiles. Elle ajoute que ce concept a été élargi, dans le nouveau SDAGE, aux cours d'eau qui ne bougeaient pas latéralement mais qui avaient aussi besoin d'espace.

Dominique DELORME demande s'il s'agit d'interdire certaines activités dans ces espaces de bon fonctionnement.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il s'agit de préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau au travers des documents d'urbanisme et d'engager des travaux de restauration de ces espaces dans les secteurs identifiés dans le SAGE.

Dominique DELORME indique qu'il ne faut pas interdire l'extraction de matériaux dans ces espaces, cette activité pouvant être utile à la collectivité notamment dans le cadre de travaux de restauration de cours d'eau. Il ajoute que la rédaction utilisée (préservation des espaces de bon fonctionnement) lui convient.

Nadia BOUISSOU présente les dispositions relatives à la thématique « milieux aquatiques - zones humides » (cf. diaporama).

❖ Volet « Gouvernance et aménagement du territoire »

Nadia BOUISSOU présente les dispositions et la règle relatives à la thématique « gouvernance et aménagement du territoire » (cf. diaporama).

❖ Partie 6. Evaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les estimations des coûts liés à la mise en œuvre du SAGE et les estimations du coût global des actions à mettre en œuvre sur le bassin versant, incluant, en plus des actions liées à la mise en œuvre du SAGE, le coût des actions liées à la réglementation.

Marion LANGON demande ce qui relève de la réglementation.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il s'agit des dispositions faisant des rappels de la réglementation, relatives notamment aux ouvrages en cours d'eau de liste 2 (nécessitant des travaux de restauration de la continuité écologique) ou à la mise en conformité de certaines installations d'assainissement collectif.

❖ Modifications restant à apporter

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'en plus de corrections de forme, certains tableaux de conditions de mise en œuvre des dispositions devront être complétés avec les éventuels financements

du Conseil Départemental de la Drôme et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le cas échéant, qui ont été transmis après l'envoi des documents à la CLE.

#### **4. Présentation du rapport d'évaluation environnementale**

Nadia BOUISSOU présente la démarche d'évaluation environnementale du SAGE et le contenu du rapport (cf. diaporama).

#### **5. Mise au vote du projet de SAGE et du rapport d'évaluation environnementale**

Philippe MIGNOT indique que le projet de SAGE et son rapport d'évaluation environnementale vont être soumis au vote de la CLE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le quorum nécessaire pour le vote est de deux-tiers des membres de la CLE, soit 32 présents ou représentés, et précise qu'il est atteint avec 33 membres dont 26 présents et 7 représentés.

Claire MORAND fait part de l'avis de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur le projet de SAGE, qui félicite la CLE pour l'aboutissement du travail d'élaboration du SAGE et la bonne prise en compte des enjeux du SDAGE. L'Agence de l'Eau souligne le très bon niveau du SAGE Bièvre Liers Valloire, dont le volet « quantité », très abouti, est le premier de la région à intégrer des volumes disponibles pour les usages, dont le volet « qualité » définit notamment des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, et dont le volet « milieux aquatiques » nécessitera d'être mis en œuvre.

Philippe MIGNOT tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du SAGE, notamment l'équipe technique de la CLE, et qui ont permis de mettre en place une base de travail importante pour préserver la ressource en eau du territoire.

Philippe MIGNOT soumet au vote le projet de SAGE.

➤ **Le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire est validé à l'unanimité.**

Philippe MIGNOT soumet au vote le rapport environnemental.

➤ **Le rapport d'évaluation environnementale du SAGE Bièvre Liers Valloire est validé à l'unanimité.**

#### **6. Présentation de la procédure de consultation, d'enquête publique et d'approbation du SAGE**

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le déroulement de la procédure de consultation, d'enquête publique et d'approbation du SAGE (cf. diaporama).

❖ Consultation

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la procédure de consultation des instances sur le projet de SAGE, sur la période allant de fin décembre 2018 à fin avril 2019. Elle indique que les Préfets de département sont également consultés sur le projet de SAGE et le rapport environnemental (cf. diaporama).

❖ Enquête publique

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'enquête publique sera ouverte par arrêté préfectoral et organisée par les Préfets de département pour une durée d'1 à 2 mois (cf. diaporama). Elle précise que le dossier soumis à enquête publique sera constitué du projet de SAGE accompagné des avis exprimés lors de la consultation et du rapport environnemental.

❖ Approbation du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'à l'issue de l'enquête publique, la CLE fera la synthèse des avis recueillis et complètera ou modifiera le projet de SAGE le cas échéant, afin que celui-ci puisse être adopté par la CLE avant approbation par arrêté inter-préfectoral en fin d'année 2019 ou début d'année 2020.

## 7. Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 16h15.

---

Le Président de la CLE  
Philippe MIGNOT

## Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Président de la CLE, CC du Territoire de Beaurepaire
	BERNARD Jean-Paul	VP CLE, CC Bièvre Isère
	DEBOST Claire	VP CLE, Conseil Départemental de l'Isère
	DELALEUF Alain	VP CLE, CC Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	VP CLE, SI d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	VP CLE, CC du Pays Roussillonnais
	LAMBERT Marie-Thérèse	VP CLE, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	NICAISE Claude	SM des Eaux Dolon Varèze
	PIN Jean	VP CLE, SI Eau Potable Valloire Galaure
	ROUX Raymond	CC Bièvre Isère
USAGERS	ALVARES Christian	FDPPMA de l'Isère
	BAUDE Gilbert	FRAPNA Drôme
	CLAVELMOROT Patrice	Syndicat de défense des Etangs Dauphinois
	DEYGAS Corinne	Chambre d'agriculture de la Drôme
	DELORME Dominique	UNICEM
	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	MURGAT Roman	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	VALLET Gérard	ADARII
ETAT	BALINT Frédéric	DDT de l'Isère
	BRUN Benjamin	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	CLEMENT Cécile	ARS Isère
	LANGON Marion	Agence Française pour la Biodiversité
	MASMIQUEL Jean-Luc	DDT de la Drôme
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	CHARBONNIER Noémie	Sous-Préfecture de Vienne
	FRANÇAIS Jean-Charles	Conseil Départemental de l'Isère
	FRONTIER Marielle	Sous-Préfecture de Vienne
	LESAFFRE Nathalie	Conseil Départemental de la Drôme
	VERDEIL Daniel	Conseil Départemental de l'Isère
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient représentés :

	Nom Prénom	Organisme	Pouvoir à
USAGERS	BOURGEOIS Yves	UFC Que Choisir	BAUDE Gilbert
ELUS	BARBAGALLO Max	VP CLE, CC de Bièvre Est	MIGNOT Philippe
	BOIDIN Patricia	Conseil Départemental de la Drôme	DELALEUF Alain
	DANNONAY Bruno	SI des Eaux de Beaurepaire	NICAISE Claude
	DURANTON Robert	Conseil Départemental de l'Isère	DEBOST Claire
	JANET Olivier	SIAH Bièvre Liers Valloire	DESCOURS Christian
ETAT	M. le Sous-Préfet de Vienne (Préfecture de l'Isère)		MORAND Claire

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	CHALEON Aimé	Conseil Départemental de la Drôme
	NEUDER Yannick	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	SAVIGNON Eric	CC Bièvre Isère
USAGERS	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	Le Président ou son représentant	CCI Nord Isère
	Le Président ou son représentant	CCI Drôme

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	CESA Jean	SI d'Assainissement du Pays d'Albon
	GRAMBIN Roland	CA Pays Voironnais
	MATHAN Gérard	CC Vals du Dauphiné
	NICOUD Christophe	CC de Bièvre Est
	ORIOU Gérard	CC Porte de DrômArdèche
	SPITTERS Stéphane	SIGEARPE
ETAT	M. le Préfet de la Drôme	
	M. le Préfet Coordinateur de Bassin	
MEMBRE ASSOCIE	CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	